



## PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

### CONVENTION DE SUBVENTION

ENTRE : **VILLE DE VAL-DES-SOURCES**  
**345, boulevard Saint-Luc, Val-des-Sources, J1T 2W4**

dûment représentée pour les fins de la présente entente par :  
madame Manon Carrier, trésorière

(Ci-après désignée : **la Ville**)

ET : Nom du ou des acheteur(s) :

---

---

**Adresse postale actuelle :**

---

---

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

(Ci-après désigné : **l'acheteur**)

### **OBJET :**

La présente convention vise à offrir un incitatif financier et en biens et services aux futurs acheteurs pour favoriser l'accès à la propriété pour les jeunes ménages sur le territoire de la Ville de Val-des-Sources.

### **ENGAGEMENT DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES:**

Pour la construction ou l'acquisition d'une 1<sup>re</sup> maison **neuve**, la Ville s'engage à :  
(Après validation avec le contrat notarié enregistré au Bureau de la publicité des droits, s'il y a lieu)

- Verser 1 000 \$ par ménage + 250 \$ par enfant à charge de 18 ans et moins (maximum de 2 000 \$);
- Offrir un crédit loisirs de 50 \$ par enfant pour des activités municipales;
- Offrir un chèque-cadeau d'une valeur de 40\$ à la Bibliothèque municipale de Val-des-Sources;
- Offrir un bac brun pour la collecte de compostage;
- Offrir un arbuste emblème de la Ville de Val-des-Sources (Azalea)

Pour les acheteurs d'une 1<sup>re</sup> maison **existante**, la Ville s'engage à :  
(Après validation avec le contrat notarié enregistré au Bureau de la publicité des droits)

- Verser 500 \$ par ménage + 100 \$ par enfant à charge de 18 ans et moins (maximum de 1 000 \$);
- Offrir un crédit loisirs de 50 \$ par enfant pour des activités municipales;
- Offrir un chèque-cadeau d'une valeur de 40\$ à la Bibliothèque municipale de Val-des-Sources;
- Offrir un bac à compostage (machine à terre);
- Offrir un arbuste emblème de la Ville de Val-des-Sources (Azalea)

### **CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME :**

1. La maison doit être votre 1<sup>re</sup> propriété sur le territoire de Val-des-Sources;
2. Construire ou acheter une maison neuve ou existante sur le territoire de Val-des-Sources;
3. L'immeuble acheté ou construit doit être la résidence principale de l'acheteur;
4. L'acheteur a 35 ans ou moins lors de l'achat (au moins un des deux conjoints);
5. Les ou les acheteurs n'ont pas été propriétaire(s) d'une résidence;
6. Les enfants admissibles au programme sont les enfants du ou des acheteurs qui résident avec leurs parents. Ils sont âgés de moins de 18 ans et, s'ils étudient à l'extérieur, leur adresse principale doit être celle du parent faisant l'objet de la présente convention.

### **ATTESTATION DE L'ADMISSIBILITÉ :**

- Adresse de la propriété visée :

\_\_\_\_\_

- Date d'occupation de la nouvelle maison : \_\_\_\_\_

- Le ou les acheteurs ayant 35 ans ou moins avec date de naissance :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

- Nom des enfants avec date de naissance :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**CALCUL DE LA SUBVENTION :**

<b>Pour les acheteurs d'une 1<sup>re</sup> maison NEUVE</b>		
Subvention au ménage		1 000 \$
Nombre d'enfants à charge	_____ x 250 \$ (maximum 1 000 \$)	\$
<b>TOTAL DE LA SUBVENTION :</b>		\$

<b>Pour les acheteurs d'une 1<sup>re</sup> maison EXISTANTE</b>		
Subvention au ménage		500 \$
Nombre d'enfants à charge	_____ x 100 \$ (maximum 500 \$)	\$
<b>TOTAL DE LA SUBVENTION :</b>		\$

Et nous avons signé à Val-des-Sources, Québec, ce \_\_\_\_\_, après avoir pris connaissance des présentes conditions et les acceptons.

\_\_\_\_\_  
Manon Carrier, trésorière  
Ville de Val-des-Sources

\_\_\_\_\_  
Nouveau propriétaire

\_\_\_\_\_  
Nouveau propriétaire